

Extrait de « rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'union fédérale des consommateurs UFC Que Choisir, exercice 2012 »

par le CABINET MAZARS

Fait à Courbevoie le 6 avril 2013, le commissaire aux comptes , Cyrille Brouard

Page 42 : « En application de l'article 261-7-1 du CGI

REMUNERATION DES CADRES DIRIGEANTS BENEVOLES ET SALARIES

Par décision du CA du 24 / 01/2009 :

Rémunération annuelle du président : 53 860,08 euros

Dont avantages en nature au président : 2 824,08 euros

PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL ET REDACTEUR EN CHEF : 277 469,99 euros »